

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : <http://fsu48.fsu.fr/>

**Urgence pour les services publics :
la construction d'un plan de rupture s'impose !**

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 07/10/2020



SOMMAIRE

- P 2 EDITO, Suite
- P 3 Monde d'après
Enseignement agricole
- P 4 Collèges et lycées
- P 5 1er degré
- P 6 Protection sociale
- P 7 CHSCT
- P 8 AESH
- P 9 C'est grave docteur ?
- P 10 La FSU48

Dans un contexte de progression de l'épidémie et de mises en place de nouvelles mesures sanitaires, **les services publics restent totalement à l'écart du plan de relance gouvernemental**. Cette situation scandaleuse en dit long sur les choix politiques faits par un gouvernement qui, malgré quelques nuances dans les discours actuels, poursuit son travail de casse des solidarités nationales, de mise à mal du bien commun pour les seuls profits de quelques uns. La responsabilité syndicale, telle qu'elle est portée et mise quotidiennement en pratique par la FSU, exige analyses, revendications et actions.

Analyses : une reprise normalisée et la fin d'un très destructeur travail en distanciel (en particulier dans le secteur de l'Education) étaient attendues par les personnels en septembre. Cependant, le constat de rentrée est celui d'une dégradation généralisée des conditions de travail, en particulier à cause de protocoles sanitaires locaux structurés sans un cadre national précis. Ce flou ainsi organisé génère des mécontentements, entretient des incertitudes importantes pour le quotidien de travail de chaque agent et provoque un état de fatigue et de tension extrême. Cette situation entraîne aussi de nombreux surcroits de travail. **Pour la FSU, il ne peut être acceptable que la nature exceptionnelle de la situation puisse légitimer une extension sans limite des obligations et des charges**. Les demandes faites aux agents doivent donc impérativement se limiter à celles qui sont les plus essentielles au bon fonctionnement du service public. Il en va de la prévention des risques psychosociaux comme de la qualité du service exercé.

Pourtant, ce gouvernement, de moins en moins en prise avec la réalité du terrain, poursuit sa politique autoritaire et punitive à l'encontre des fonctionnaires. Il y ajoute même une non reconnaissance de la dégradation des conditions d'exercice des missions de chaque agent public et sa prétention du « tout est normal » devient insupportable, relevant du déni de réalité et confinant à un mépris des missions des personnels qui doit impérativement cesser.

Comment autrement analyser le rétablissement du jour de carence (depuis le 11 juillet), mesure injuste et inefficace en temps normal mais totalement dangereuse en temps épidémique ?

Comment comprendre que le fait d'avoir contracté la COVID ne soit toujours pas reconnu comme imputable au service ?

Comment analyser le refus du Ministre de l'Education nationale de répondre positivement à l'octroi de moyens supplémentaires à la rentrée de septembre pour dédoubler un maximum d'heures de classe... alors qu'il décide de distribuer l'équivalent de 3 heures supplémentaires par classe jusqu'à la fin 2020 comme solde de tout compte des énormes dégâts pédagogiques causés à tous les élèves par le confinement du printemps et le « flop » des vacances apprenantes.

Comment comprendre que les élèves, les étudiants et les personnels continuent à être entassés dans tous les lieux scolaires sans mesures supplémentaires ?

Ce gouvernement choisit donc de ne donner aucun moyen nouveau aux services publics pour faire face à ce contexte problématique. **Il poursuit en cela sa politique engagée depuis le printemps 2017.** Alors qu'il lâche des milliards au patronat, pour l'inciter, sans garantie, à éviter le drame des plans sociaux dans les entreprises, **ce gouvernement poursuit des plans de licenciement massifs dans les différents ministères et administrations**, détruit des postes statutaires pour recruter sur lettre de motivation des personnels précaires embauchés en CDD. Après une purge des emplois publics au budget 2019, le budget 2020 de l'Etat reste sur la même pente conduisant à 57 000 suppressions d'emplois toutes fonctions publiques confondues. Le budget 2021 devrait lui rester stable : cette stabilité soumettant la hausse d'emplois dans certains ministères (santé, police, justice) à une baisse dans tous les autres : environnement, éducation (-1 800 dans le second degré de l'Education nationale par exemple), recherche, culture...

Revendications : la responsabilité syndicale engage à revendiquer des ruptures profondes vis-à-vis de cette politique. Ainsi, la FSU à tous les niveaux, poursuit son travail de dénonciation des méfaits causés par ces choix purement idéologiques. Pour notre organisation syndicale, **la puissance publique a un devoir particulier de protection** de ses personnels, de ses usagers et de l'ensemble de la population quand avec 20% de l'emploi en France et l'accueil de nombreux usagers, élèves et étudiants, les services publics sont un enjeu majeur en termes de circulation et de regroupement de personnes.

La FSU demande que les personnels en nombre suffisant soient recrutés dans tous les services publics pour faire face aux contraintes particulières liées aux protocoles sanitaires.

La FSU demande que davantage d'adultes soient recrutés et affectés dans les lieux scolaires et universitaires, ce qui permettrait une surveillance renforcée des gestes barrière, d'assurer nettoyage et désinfection des lieux, ...

Elle demande aussi que des enseignants supplémentaires, en particulier celles et ceux qui sont toujours en liste complémentaire, soient recrutés et affectés, pour permettre un desserrement au moins partiel de la pression due à des effectifs de classe trop lourds. **Elle demande que les équipes pluriprofessionnelles soient renforcées.**

La FSU exige enfin la fin de la mise en œuvre des mesures induites par la loi de « modernisation de la fonction publique » qui casse tout les outils paritaires et prévoit, dès janvier prochain, de mettre à mal les Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de travail.

Actions : porter des analyses, exprimer des revendications ne peut, pour nous, pas aller sans s'engager dans l'action.

Au quotidien pour la défense des personnels, les syndiqués et les militants de la FSU48 sont sur les lieux de travail au plus près des agents pour contrer les attaques multiples auxquelles ils ont à faire face. **Les audiences** demandées par la FSU48 auprès de Mme la Préfète, de Mme la Présidente du Conseil départemental, de M. l'IA-DASEN font partie des outils activés pour faire remonter toutes les difficultés.

La présence majoritaire de la FSU dans les instances départementales ou académiques (CT, CAP) permet aussi d'exprimer l'ensemble des revendications au profit de tous les personnels.

L'action collective reste pour la FSU48, un puissant outil de mobilisation et de rapport de force qu'il est nécessaire de construire dans la durée. Après une belle mobilisation intersyndicale le 17 septembre qui a permis de faire connaître à l'opinion publique départementale, toutes les difficultés rencontrées par les agents des services publics pour exercer leurs missions au quotidien, la FSU48, poursuit durant cet automne son investissement dans la dynamique départementale initiée au printemps pour réfléchir collectivement (organisations syndicales, associations, partis politiques) à la **construction d'un « monde d'après »** qui, pour nous, ne pourra pas être celui du monde d'avant que ce gouvernement imagine déjà en pire. Transformer les revendications sociales, environnementales en réalité sociétales durant les semaines et les mois à venir est un enjeu fondamental dans lequel la construction d'un plan de rupture pour le renforcement de tous les services publics trouve toute sa place. **Nous y arriverons collectivement et pour cela le premier investissement personnel dans la mobilisation reste celui de votre adhésion syndicale.**

Hervé Fumel

PLAN DE SORTIE DE CRISE

**LA VOLONTÉ POLITIQUE
ET LES MOYENS
FINANCIERS DOIVENT
ÊTRE MIS AU SERVICE
DES OBJECTIFS
DE TRANSFORMATION
SOCIALE
ET DE PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT !**

#PlusJamaisCa #PourLeJourDapres

Construire un « Monde d'après » sur de nouvelles bases sociales et environnementales : la FSU48 s'implique !

Lors du confinement au printemps dernier, diverses organisations syndicales nationales, dont la FSU, et des associations intervenant dans des domaines divers (économie solidaire, défense de l'environnement, développement durable, défense des services publics...) ont mis au point un plan de sortie de crise pour tenter de construire, par l'intermédiaire de 34 mesures, un « Monde d'après » la crise qui ne sera pas celui d'avant, voire celui d'avant en pire comme certains l'imaginent déjà et le préparent pour les intérêts de quelques uns aux dépens des intérêts de tous.

Cette dynamique nationale lancée en avril-mai, a fait écho en Lozère puisque dès le mois de juin, puis en juillet, des réunions intersyndicales, ouvertes à l'ensemble des organisations présentes sur le département, ont permis de produire un ensemble de propositions pour engager la construction, en Lozère, du « Monde d'après » que nous souhaitons.

Fin août, après une réunion intersyndicale ouverte aux associations susceptibles d'être intéressées par cette démarche programmatique, **a été produite une base socle de propositions qui fixe des objectifs départementaux à atteindre, par l'intermédiaire de décisions politiques à mettre en œuvre, dans les mois prochains.**

L'ensemble des acteurs participants à cette construction reconnaît la nécessité du renforcement de tous les services publics, pour tous et partout sur le territoire départemental, considérée comme fondamentale pour structurer un monde d'après qui soit en capacité de répondre aux besoins de la population sur tout notre territoire. Les différents partenaires ont aussi alors validé **huit mesures nécessaires** à mettre rapidement en œuvre sur le territoire départemental. Vous trouverez le contenu de cette base socle sur le site internet de la FSU Lozère en suivant ce lien : <https://fsu48.fsu.fr/monde-dapres-en-lozere/>

Cette base socle de propositions a ensuite été proposée aux différentes sections lozériennes des partis politiques progressistes pour savoir s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche programmatique et, dans le cadre des mandats électifs de certains de leurs membres, engager les travaux pour construire collectivement les changements attendus. **A ce jour, les signataires de ce texte de propositions sont :** la section départementale de la FSU Lozère, l'Union départementale de la CGT Lozère, la section départementale de Solidaires Lozère, l'association RESF48-Liridona, le Comité pluraliste de réhabilitation, de défense, de promotion de la ligne SNCF Béziers-Millau-Neussargues-Clermont Ferrand-Paris, la Fédération départementale de la Lozère du Parti Communiste Français. **Nous pouvons espérer être rejoints prochainement dans cette démarche par d'autres structures départementales syndicales, associatives et politiques.**

Une réunion ouverte à l'ensemble des partenaires signataires et potentiels s'est tenue le 6 octobre à 18h à Mende et a permis de mettre au point des modalités d'actions pour traduire dans la réalité les objectifs et propositions de changements. Une prochaine communication en ligne sur le site internet de la FSU Lozère, vous permettra d'en connaître, avec précisions, les modalités et les échéances.

Hervé Fumel

PLAN DE SORTIE DE CRISE

LES ALTERNATIVES AU CAPITALISME NÉOLIBÉRAL,
PRODUCTIVISTE ET AUTORITAIRE EXISTENT

**CES ALTERNATIVES SONT
CRÉDIBLES, DÉSIRABLES
ET RÉALISABLES !**

#PlusJamaisCa
#PourLeJourDapres

Enseignement Agricole

C'est dans le contexte que nous connaissons tous que l'année scolaire 2020-2021 a débuté dans l'Enseignement Agricole Public lozérien. **Même si les conditions de la rentrée sont évidemment les premières préoccupations du SNETAP-FSU, cette crise ne doit pas cacher les autres questions prégnantes pour l'Enseignement Agricole Public :** le budget 2021, le schéma de suppressions d'emplois, les conditions d'apprentissage des jeunes, les conditions de travail et d'emploi des personnels.

La forte pression subie par l'ensemble des personnels porte en elle le germe de RPS, certaines catégories (personnels de vie scolaire, infirmier.e.s, Agent.e.s

Régionaux des Lycées, ...) sont particulièrement exposées mais cette souffrance au travail dépasse largement le contexte sanitaire.

Pour pallier les « dommages éducatifs » générés par cette crise, des enveloppes d'heures supplémentaires ont été octroyées, mais beaucoup trop tardivement. Même si nous déplorons ce choix (au détriment des nécessaires créations de postes), cela aurait certainement demandé plus de préparation en amont de la rentrée. Alors que les emplois du temps sont finalisés, comment organiser ces heures spécifiques ayant pour objectif de soutenir, remettre à niveau et accompagner les élèves ?

Réduire la détérioration des conditions d'apprentissage des élèves, étudiant.e.s, apprenties et stagiaires à la seule crise sanitaire serait un leurre. Même si nous n'en minimisons pas l'impact nous ne sommes pas dupes : ce sont les restrictions budgétaires et le schéma de suppression d'emplois qui sont en premier lieu responsables de ces dégradations.

En guise d'illustration, un retour sur les travaux de préparation de la rentrée s'impose. Les modifications impactant les enseignements optionnels sur le département sont sur ce point-là édifiants.

Sur la volonté de la direction de supprimer l'enseignement d'espagnol de la carte des formations au LEGTA de La Canourgue, nous rappelons qu'il faut bien différencier le fait de fermer cet enseignement et le fait qu'aucun élève ne le suive. De notre point de vue, une organisation de l'EDT incompatible avec le suivi de 2 options et la non-sollicitation des élèves peuvent certainement expliquer qu'aucun élève ne souhaite suivre cet enseignement.

Par ailleurs, nous dénonçons fortement le fait que ces enseignements optionnels ne se mettent en place que sous réserve d'un effectif supérieur à 8 élèves et d'une dotation horaire suffisante.

Un autre exemple de cette vision budgétaire concerne la **participation des familles à l'enseignement facultatif** « Pêche Sport Nature ». Malgré notre vive opposition, le conseil d'administration de l'établissement a validé le fait

que choisir un enseignement facultatif dans l'enseignement agricole public lozérien serait désormais payant ! **Cela va à l'encontre du principe de gratuité de l'enseignement public.**

En ce qui concerne la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » que nous avons toujours combattue, elle n'a pas été pensée dans le contexte actuel. Elle accroît la mise en concurrence des organismes et des modalités de formation. Elle met sous tension l'ensemble de ses acteurs et minimise la place des partenaires sociaux dans les dispositifs de décisions. Avec la dérégulation de l'offre de formation et le financement au contrat de l'apprentissage, elle avait pour objectif de développer l'apprentissage en mettant en concurrence directe formation professionnelle initiale sous statut scolaire, apprentissage public et apprentissage développé par les branches professionnelles dans un contexte économique qui lui serait favorable, ce qui n'est plus le cas.

Il faut donc revenir sur cette loi pour permettre le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs emploi et des salariés qui doit être un élément essentiel dans le plan de relance de l'activité économique.

Les CFA et CFPPA, organismes publics de formation par apprentissage et de formation adulte, ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

Stéphane BARNINI

Collèges et lycées : tout est prêt ?

Dans les collèges et les lycées de Lozère, comme partout ailleurs en France, la rentrée se préparait sous les meilleurs auspices. Tout était prêt, les élèves et les personnels allaient reprendre le travail dans des conditions sereines.

Dès la pré-rentrée des personnels enseignants le 31 août, quelques points d'interrogation commencèrent à apparaître. Si le protocole national prévoyait que chaque personnel soit doté de 2 masques par jour, il s'est avéré qu'il s'agissait en fait, dans la plupart des établissements, de 2 masques en tissu lavables distribués ce jour-là. Pour certains autres, la distribution a même été plus tardive. Cela suppose donc que chaque soir, après la journée de cours, chaque personnel lave et sèche ses masques pour pouvoir repartir travailler le lendemain. Cela suppose aussi que les personnels en question n'aient pas besoin d'un 3e masque dans la journée.

Ce même jour, d'autres questions ont pu être posées dans les établissements : **quid des internats et des demi-pensions ?** Les situations varient selon les cas. Au collège Bourrillon, cet aspect est tellement problématique qu'il occupe l'essentiel de l'organisation de l'établissement depuis la rentrée, avec des évolutions toutes les semaines. Malgré ses 867 élèves, l'établissement n'a en effet jamais été doté d'un service de

cantine. Une convention permet de faire manger les élèves au lycée. Le protocole sanitaire mis en place pour le service de demi-pension a eu pour conséquence l'impossibilité de fournir un repas chaud à tous les élèves à tous les repas et a engendré des dysfonctionnements qui ne sont pas encore tous réglés à ce jour. Cela soulève un autre problème : le manque d'AED pour surveiller ces 867 élèves. Déjà à flux tendu depuis des années, le collège est dans l'impossibilité de surveiller chaque zone où se trouvent des élèves pendant cette pause méridienne.

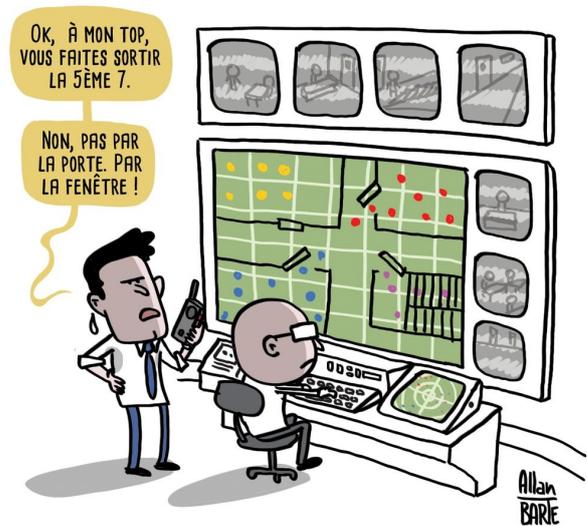
Une autre promesse de pré-rentrée était qu'il ne manquerait aucun personnel devant les élèves. Là encore, alors que chaque année, des classes se retrouvent sans enseignants dans certaines disciplines, les recrutements ont été largement insuffisants pour couvrir les besoins. 15 jours après la rentrée, certains manques n'étaient pas comblés. Dans la plupart des cas, la solution a été de faire appel à des personnels contractuels, au statut extrêmement précaire et au salaire particulièrement faible. Quant aux éventuelles absences en cours d'année, à des congés maladie ou maternité qui pourraient survenir, se pose la question de leur remplacement : les TZR sont déjà presque tous sur des postes à l'année, le vivier de contractuels est déjà tari dans de nombreuses disciplines.

Alors certes, cette rentrée se fait dans des conditions particulières, avec une dimension sanitaire exceptionnelle. Néanmoins, les problèmes qui peuvent se poser dans les établissements, en perturbant même le bon déroulement des cours, sont des problèmes largement connus. Ils ont fait l'objet de questions diverses, d'interventions en conseil d'administration. Ces problèmes sont ceux des classes trop chargées, du manque d'enseignants, des AED en nombre insuffisant, des bâtiments peu adaptés aux flux d'élèves, du manque de points d'eau et de sanitaires. Et depuis que ces problèmes sont connus, ils n'ont pas été pris en compte. **Alors non, tout n'est pas prêt.** Tout n'est pas prêt parce que la parole des personnels, mais aussi des élèves et des parents, n'est pas entendue lorsque des dysfonctionnements réguliers sont mis en évidence. **Les difficultés majeures que rencontrent certains établissements cette année ne sont pas dues à la situation sanitaire. Elles sont la conséquence de la non prise en compte de problèmes structurels.**

Il est donc urgent, à toutes les échelles, de donner à l'éducation nationale les moyens dont elle a besoin pour assurer à chaque élève des conditions d'accès à l'éducation égales et satisfaisantes.

Mélanie AZAIS

**CORONAVIRUS : LE RETOUR À L'ÉCOLE, C'EST FACILE !
FAIRE EN SORTE QUE LES ÉLÈVES D'UNE CLASSE
NE CROISENT PAS LES ÉLÈVES D'UNE AUTRE CLASSE**



La rentrée dans le 1er degré

Les représentants des personnels du SNUipp-FSU 48 ont interpellé le DASEN lors du CTSD de rentrée du 10 septembre sur nombre de sujets concernant cette « drôle » de rentrée dans le 1^{er} degré.

Concernant la carte scolaire, le SNUipp-FSU 48 a rappelé la **nécessité de pérenniser un 3ème moyen en personnel à Rimeize** lors de la prochaine carte scolaire où les effectifs ont augmenté depuis déjà 2 ans et a obtenu l'assurance que le moyen en personnel supplémentaire présent sur l'école depuis le 1^{er} septembre resterait toute l'année sur ce support.

Ils se sont également saisis de cette instance pour faire part à l'administration **de toutes leurs réserves quant à la mise en place des PIAL** (craintes déjà confirmées au vu de la situation dans certaines écoles, le PIAL ou comment faire plus avec moins de personnel !) mais aussi alarmer les services sur la situation des remplacements déjà très tendue dès ce début d'année scolaire. Pour preuve, les personnels affectés sur les postes d'Animateur Soutien ne peuvent, en adéquation avec leur fiche de poste, effectuer des remplacements uniquement dans leur école de rattachement (ce qui dénature déjà leur poste et avait été décrié par le SNUipp-FSU) ont déjà été appelés pour effectuer des remplacements dans d'autres établissements.

La question de la crise sanitaire a été au cœur des discussions de cette instance comme elle est au cœur du fonctionnement et du quotidien des écoles depuis maintenant plusieurs mois. **Les enseignants sont soumis**

depuis 6 mois à des informations et injonctions contradictoires : en mars dernier il était urgent de fermer tous les établissements, les enfants étant les principaux vecteurs de propagation du virus puis ces assertions ont été démenties et le protocole sanitaire largement assoupli. Il y a encore une semaine, lorsqu'un enseignant ou un élève était en attente de résultat de test Covid ou considéré comme cas contact, il devait être renvoyé chez lui. Depuis, selon le nouveau protocole établi dans les écoles, lorsqu'un enfant est désormais testé positif, il doit être isolé chez lui sans qu'aucune mesure de précaution ne soit prise pour les autres élèves ni les personnels alors que les cas de Covid et cas contacts se multiplient chez les élèves et chez les enseignants et que la question des remplacements de ces derniers devenait insoluble .

Les personnels, dotés de masque « slip » en nombre restreint, ne peuvent que constater l'amateurisme d'un gouvernement qui n'a pour seule ambition en ce début d'année que la passation d'évaluations nationales déconnectées de la réalité du terrain au quotidien après ce troisième trimestre si bousculé et l'accueil de tous les enfants à l'école, qu'importent les conditions, afin de ne pas porter atteinte à l'économie.

Les enseignants sont en droit d'attendre davantage de sécurité sanitaire, de respect et de considération (qui passe par une reconnaissance salariale) au sein d'une école dite de la confiance.

Florence LAZES

PROTECTION SOCIALE

Le "monde d'après" (pas le nôtre !) est marqué par une offensive contre les retraités "nantis". La technique du bouc émissaire : tout un programme...

Derrière ceci : UNE OFFENSIVE CONTRE LA PROTECTION SOCIALE.

Comme pour les retraites, il ne s'agit pas « simplement de » faire des économies, mais de changer de système !

2009 : mise en concurrence des complémentaires dans la FP, ce qui montre que le « monde d'après », (pas le nôtre !) a commencé bien avant...

C'est la contrepartie d'une participation de l'employeur à leur financement : 12 € par agent en moyenne en 2017 (3 € au ministère de l'éducation nationale).

Bilan après 10 ans : **un délitement de la mutualité qui se soumet peu à peu aux pratiques imposées par les entreprises d'assurance** (qui mutualisent les dividendes de leurs actionnaires), **et s'éloigne de ses principes fondateurs.**

Illustration : l'augmentation de la cotisation des retraités.

2020 : après une longue attente création d'une « 5^{ème} branche » de la sécu intégrant autonomie et handicap.

C'est une branche séparée des autres, isolée. Ce qui n'a pas de sens puisque la perte d'autonomie peut survenir n'importe quand et donc devrait s'intégrer à la branche maladie.

Mais cela permet d'introduire le privé dans son financement...

Propositions du rapport Vachey :

- ⇒ salariés et retraités devront payer, en contradiction avec les principes de solidarité et d'universalité qui fondent la sécu, alors même que le niveau de vie médian des retraités a baissé entre 2017 et 2018.
- ⇒ nouvelle augmentation de la CSG pour les retraités dits « aisés »
- ⇒ réduction du plafond de l'abattement de 10 % de l'impôt sur le revenu. Nombre de retraités seraient imposables et ne pourraient plus bénéficier de prestations indispensables, en particulier pour le maintien à domicile ;
- ⇒ durcissement des critères d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

La FSU exige une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale de l'aide à l'autonomie intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale dont les recettes doivent être augmentées en particulier par une réforme profonde de la fiscalité, plus juste plus solidaire et plus redistributive.

Et pendant ce temps là chez KORIAN le cours de « l'or gris » est au plus haut

Korian, vous en avez entendu parler, c'est ce groupe qui possède des maisons de retraite. Vous savez peut-être que la chose est lucrative : un taux de marge de 26 % qu'envierait la plupart des industries. Ce qui coûte peut rapporter ! Vous ne savez peut-être pas que cette privatisation de la santé bénéficie d'une complicité active des gouvernements puisque le groupe a conclu un accord avec Icade Santé, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, bras financier de l'État. La boucle est bouclée.

PS : dans ce contexte les CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) auront un rôle à jouer. La mise en place en 2017 de ces instances, aux acteurs multiples et structures complexes, s'était faite dans un désordre qui avait conduit à en exclure la FSU. Nous n'en avons pas tiré alors de conclusion de principe...

Lorsque nous avons demandé à entrer à l'occasion du renouvellement de 2020 la présidente du département nous a répondu : « Je vous propose, à l'instar de ce qui se pratique dans l'ensemble des départements de la région Occitanie, de reconduire à l'identique les membres de cette instance ». Et elle a refusé notre entrée !

Vérification faite cette pratique « d'ensemble » n'est pas avérée ! Par ailleurs dans l'instance nommée en 2017 plusieurs postes n'ont pas trouvé preneur, ce que nous avons rappelé à la présidente...

Cette fois on s'interroge sur les « principes » ! La FSU48 a demandé une audience auprès de la présidente du Conseil Départemental pour obtenir des explications.

La Section Fédérale des Retraités 48

**Une richesse
de la France,
c'est sa Fonction
publique.**

**Pourquoi
l'appauvrir ?**



Le CHSCTD 48 s'est tenu le 24 septembre 2020 avec comme points à l'ordre du jour les conditions sanitaires de cette rentrée inédite et une présentation du dispositif PIAL. Les représentants des personnels FSU ont pu lors de l'instance, évoquer les **difficultés rencontrées dans les établissements scolaires au regard des protocoles mis en place pour réduire les risques sanitaires**. Port du masque, gestes barrières, organisations spécifiques, limitation du brassage... toutes ces recommandations rendent difficile cette rentrée scolaire qui est bien loin d'être satisfaisante comme voudrait nous le faire croire le ministre de l'éducation. Les problématiques se sont multipliées :

- **Désorganisation du temps méridien** en lien avec les services de restauration, limitant les activités proposées pendant cette période et montrant l'impossibilité d'accueillir la totalité des élèves à la cantine nécessitant de fait un repas froid une fois par semaine pour les élèves, problème résolu depuis

- **Difficulté à mettre en place la limitation de la circulation** dans les établissements afin d'éviter les brassages d'élèves (une salle/une classe)

- **Incohérence entre protocoles stricts en interne et les comportements observables en extérieur**

- **La désinfection et le nettoyage demeurent délicats** dans de nombreux établissements par manque de personnels ou de temps et entraînent pour certaines disciplines une complexité supplémentaire (désinfection permanente du matériel en EPS par exemple)

- **Un port du masque obligatoire et continu** en collège et lycée **qui empêche des temps de respiration** pourtant indispensables tant pour les élèves que les personnels. Dans le 1er degré et notamment en maternelle, ce port du masque pose question quant aux apprentissages des tout petits. Ce lieu de sociabilisation où les émotions jouent un rôle non négligeable dans les acquisitions risque fort d'être mis à mal dans son fonctionnement avec des conséquences néfastes pour les enfants. La FSU demande que des masques dits inclusifs puissent être fournis aux enseignants de maternelle ainsi que pour les AESH qui dans leur quotidien travaillent au plus près des élèves dont ils ont la charge.

- **Continuité pédagogique !** Le DASEN a précisé que les professeurs n'ont pas à faire un double travail. Si un élève est absent et demande à bénéficier de la continuité pédagogique alors que sa classe est en présentiel, il faut se rapprocher de l'IEN dans le 1er degré et du chef d'établissement dans le 2d degré, qui sont chargés de trouver une solution.

La FSU a insisté sur les **tensions qui existent déjà à peine un mois après la rentrée entre les personnels** toutes catégories confondues. La situation anxiogène liée à la crise de la COVID-19 génère un stress supplémentaire pour les personnels qui doivent continuer à faire face aux problématiques du quotidien. Les conditions de travail dégradées renforcent chez nos collègues le sentiment de frustration, de difficultés de gestion des élèves et pour certains une perte de sens du métier. Tout ceci risque à plus

ou moins court terme de provoquer **une augmentation des RPS au sein de la communauté éducative**.

Le DASEN en a convenu et souhaite que des temps de dialogue entre équipe de direction et enseignants aient lieu plus régulièrement au travers des instances dédiées afin de désamorcer ces tensions.

Un point a été fait également sur la communication à destination des personnels et des familles en cas de suspicion ou de cas avéré Covid. En effet, un flou certain dans les premiers cas est apparu mettant les personnels ou élèves concernés parfois en difficulté. Pour la FSU, bien que l'information soit indispensable, le principe d'anonymat doit être respecté afin d'éviter de rajouter du stress à une situation déjà très anxiogène. Le DASEN a rappelé la marche à suivre pour les chefs d'établissements qui sont en étroite liaison avec les services compétents dans la gestion de la crise.

David Bergeron, conseiller de prévention académique, a présenté le nombre de cas confirmés Covid depuis le début de l'année en Lozère (nombre arrêté au 18 septembre) :

Cas avérés

5 cas élèves (2 en collèges, 2 en écoles et 1 en LP)
4 personnels EN (1 en collège, 1 en école et 2 en LP)
1 personnel hors EN

Évictions

38 élèves (27 en collèges, 1 en écoles et 10 en LP)
5 personnels EN (2 en collège, 1 en école et 2 en LP)
10 personnels hors EN

Concernant le dispositif PIAL, il s'agissait plus d'une information confirmant la volonté d'élargir le nombre de PIAL, passant de 2 à 5 pour 2021, l'organisation pensée étant actuellement travaillée par les services compétents. La FSU a rappelé que **ce dispositif ne devra en aucun cas dégrader les conditions de travail des AESH**.

Pour la FSU, un bilan doit être fait avant toute généralisation d'un tel dispositif. Les problématiques restent nombreuses pour les AESH qui craignent que leurs accompagnements ne se multiplient et que leurs interventions ne soient condamnées à du saupoudrage. Elles/Ils ont peur de devoir se "balader" entre établissements (les PIAL s'étendant de plus en plus), de ne plus pouvoir accorder suffisamment de temps à la préparation et à un véritable accompagnement des élèves. La FSU tient à rappeler que **le but des missions d'un AESH est moins l'autonomie de l'élève que lui donner accès aux apprentissages et lui permettre de prendre part à la vie d'un établissement scolaire** (en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne et en facilitant son rapport aux autres). Pour la FSU le PIAL ne doit pas être avant tout une tentative pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH (très coûteuse) en rationalisant la gestion de ces agents.

Les représentants des personnels FSU au CHSCTD48

AESH PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS : la flexibilité au détriment de la stabilité

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont été mis en place par la loi « Pour une école de la confiance » de juillet 2019. Selon la circulaire 2019-088 sur l'école inclusive, ils ont trois grands objectifs : « *un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève, une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement, une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail* ». Ils n'existent pas dans l'enseignement agricole.

Qu'est-ce qu'un PIAL ?

La circulaire 2019-088 présente le PIAL comme une organisation collective de gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire circonscrit. Se déclinant sous trois formes (PIAL du premier degré piloté par l'IEN, PIAL du second degré piloté par le chef d'un des établissements et PIAL inter-degrés piloté par l'IEN ou un chef d'établissement), ce dispositif s'est déployé à partir de 2019 (**création de 2 PIAL en Lozère : sur Mende et Marvejols autour de chacun des collèges**). La généralisation sera progressive jusqu'à la rentrée 2022. C'est l'IA-DASEN qui décide de la carte des PIAL. Les AESH affectés dans un PIAL peuvent exercer leurs missions dans tous les établissements et écoles de ce PIAL. Le contrat doit le prévoir explicitement.

Le coordonnateur de PIAL

Le pilote du PIAL désigne, sur la base du volontariat, un coordonnateur parmi les directeurs d'école pour les PIAL premier degré et parmi les membres de l'équipe pédagogique pour le second degré. Il est chargé de coordonner et moduler les emplois du temps en fonction des besoins d'accompagnement, en concertation avec le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription. Il favorise la continuité de l'accompagnement des élèves et évite les ruptures de parcours.

AESH référent

Dans chaque DSDEN, un ou plusieurs AESH référents doivent être désignés, sur la base du volontariat, parmi les

AESH qui justifient d'au moins trois ans d'expérience professionnelle dans les fonctions d'accompagnement. L'AESH référent dispose d'une lettre de mission qui précise ses priorités d'action parmi une liste d'objectifs fixés par l'arrêté du 29 juillet 2020. Le temps de travail dévolu à ces missions, hors accompagnement, doit être indiqué dans le contrat de travail. L'AESH référent perçoit une indemnité annuelle de 600 €. Il n'y a pas d'AESH référent dans l'enseignement agricole.

NOTRE AVIS

La flexibilité imposée aux AESH n'améliore ni leurs conditions de travail, ni la prise en charge des élèves. Elle ne satisfait qu'une logique comptable cherchant à endiguer voire diminuer les coûts, alors que les besoins ne font qu'augmenter. Elle conduit l'administration à prendre des mesures dégradant les conditions de travail des agents, en leur imposant notamment plusieurs lieux de travail et une augmentation du nombre d'élèves à accompagner. Ces conditions de travail contribueront-elles à favoriser un apprentissage serein de l'élève, à le mener vers une réelle autonomie ? Le bien-être de l'élève a-t-il réellement été pensé ? Cela n'est pas sans incidence sur la vie professionnelle et personnelle des AESH : prise en charge d'élèves à besoins très différents, lieux d'exercice éloignés, frais de transport, difficulté à s'inscrire dans une équipe...

En Lozère, depuis plusieurs années la section départementale de la FSU suit et accompagne les 160 AESH sous contrat dans le département par son réseau militant. Elle défend leurs droits, travaille à l'amélioration de leurs conditions de travail, la formation et organise régulièrement des stages départementaux et académiques. La FSU Lozère a aussi, dès cet été en audience puis en septembre lors du CTSD, questionné le nouvel IA-DASEN sur le projet départemental d'organisation des PIAL qui à partir du 1^{er} janvier 2021 seront portés de 2 à 5 (Mende, Florac, Langogne, Marvejols et Saint Chély d'Apcher). La FSU48 reste extrêmement vigilante sur ce dossier.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question ou problème : fsu48@fsu.fr

Motion de soutien aux enseignants du lycée de Melle

La Section départementale de la FSU Lozère a pris connaissance de la poursuite de la procédure disciplinaire à l'encontre de nos quatre collègues du lycée de MELLE dans les Deux-Sèvres (79), adhérent.es à Sud Éducation, qui se sont opposé.es à la tenue des E3C dans leur établissement, en février dernier.

Nos collègues sont victimes de répression antisyndicale, ils viennent de recevoir leur convocation pour les conseils de discipline qui se tiendront entre le 12 et le 16 octobre 2020. Un cap supplémentaire a été franchi dans la répression par la hiérarchie de l'Éducation Nationale puisqu'une quatrième de nos collègues est convoquée elle aussi à une CAPA disciplinaire.

La Section départementale de la FSU Lozère s'oppose à toute forme de répression antisyndicale qui nous concerne toutes et tous. Elle apporte son soutien à nos collègues des Deux-Sèvres et exige l'abandon de la procédure disciplinaire à leur encontre ainsi que la réintégration des collègues suspendu.e.s.

Humeur et perspectives : c'est grave Docteur ?

Est-il bien du ressort d'un retraité de s'exprimer sur la crise sanitaire qui secoue bien du monde et qui vient « chambouler le fonctionnement de la société » pour la grande partie des citoyens (mais pas pour les plus riches qui depuis qu'ils sont riches ont toujours vécu reclus) ?

Oui si on admet qu'il fait partie des personnes à risques et qu'il n'a pas envie de mourir du Coronavirus

Non, si on considère qu'il est bien éloigné des problèmes quotidiens que cette crise génère, pour les actifs en particulier, et qu'il est d'autre part incompetent sur le plan médical et épidémiologique.

Par ailleurs, ce qui est écrit aujourd'hui ne sera peut être plus valable dans quelques jours (l'absence de perspectives étant bien un des fléaux majeurs de la période). A entendre les discours des « hautes sphères », il y a tout lieu de le croire quand on comprend, après le discours du ministre de la santé (jeudi 17/09), que les mesures pourraient se durcir sur la place publique mais être allégées dans les établissements scolaires (sous l'évidence de l'impossibilité de fonctionner en l'état ?)

Il va pourtant le faire, le retraité en question.

Quand on voit toutes les régressions sociales, sociétales, comportementales que cette crise provoque, il devient de notre devoir de poser syndicalement certaines questions.

A-t-on collectivement raison d'avoir peur de cette « pandémie » ?

Où est la recherche du « vivre-ensemble » dans cette affaire ?

N'y a-t-il pas plus de danger pour le « vivre-ensemble », que nous portons syndicalement, à accepter le matraquage médiatique engendrant la peur et la culpabilité qu'à vouloir relativiser la situation et tout particulièrement les chiffres ?

Les bouleversements de ces derniers temps ne doivent pas durer :

Comment accepter les conditions insupportables imposées aux établissements scolaires, à la jeunesse et à tous les personnels qui en ont la responsabilité pendant le temps scolaire ?

Comment accepter les régressions en terme d'enseignement en particulier pour les élèves les plus en difficultés (le confinement a été très lourd en la matière mais les conditions de la « reprise scolaire » poursuivent cet état de fait).

Comment accepter que tout le monde de la culture soit quasi-entièrement à l'arrêt quand celui du sport professionnel entre autres est relancé ?

Comment accepter que tant de décisions autoritaires

soient prises en muselant les voix des élus, que tant de libertés disparaissent, en particulier pour les plus fragiles, au motif qu'il faudrait sauver des vies ?

Comment accepter que les perspectives pour beaucoup de jeunes ou de victimes de cette crise sociale se réduisent à un repli sur soi (avec ou sans lopin de terre) ?

Peut-on accepter cette chape de plomb parce que les hôpitaux de certaines régions n'ont pas pu être à la hauteur de leur mission, en mettant pourtant en danger la santé de soignants, quand les personnels eux-mêmes exprimaient toutes leurs difficultés **AVANT** la crise sanitaire ?

Mon billet d'humeur n'a pas pour fonction de déresponsabiliser chacun d'entre-nous, face à ce virus-là, comme face à tous les autres d'ailleurs mais bien de poser la question pour qu'elle ne soit pas évitée : **n'y a-t-il pas une manière collective de gérer cette crise sanitaire**, faisant plus de place à la question de l'immunité collective et à la responsabilité des citoyens dans le respect de certains gestes barrières comme celui de la distanciation ? Cette notion de la distanciation permet d'ailleurs au passage de reposer la question de l'espace et des moyens d'encadrement disponibles dans les lieux publics, tout particulièrement les établissements scolaires.

Car **continuer dans cette voie de l'interdit avec toutes les contraintes qui suivent pour le faire appliquer présenterait, de mon point de vue du moment, beaucoup plus de risques sociaux et sociétaux que le risque pris pour « vivre avec » ce virus.**

Joël ILLES

Retraité bienheureux de ne pas avoir à vivre cette rentrée

CORONAVIRUS: LES MESURES DE SOUTIEN COÛTERONT "DES DIZAINES DE MILLIARDS D'EUROS"

C'EST UN BON DÉBUT. ON VA POUVOIR ROUVRIR QUELQUES LITS, RÉDUIRE LE MANQUE DE PERSONNEL HOSPITALIER ET...

MAIS N'IMPORTE QUOI ! QUEL RAPPORT AVEC LE CORONAVIRUS ?

AH AH ! NAN. L'ARGENT, C'EST POUR LES ENTREPRISES !



LA FSU dans le département

Tel : 04 66 49 15 90 Mail : fsu48@fsu.fr Web : http://fsu48.fsu.fr/

<u>Secrétariat Départemental :</u>	Hervé FUMEL (SNES)	06 76 62 32 90
<u>Trésorerie :</u>	François ROBIN (SNEP)	06 49 62 45 36
	Isabelle VOLLE (SNES)	06 85 36 66 93
<u>Membre du bureau</u>	Nathalie PERRET (SNUIPP)	06 42 11 56 99
	Florence LAZES (SNUIPP)	06 17 29 72 86
	Yael EVRARD (SNUPP/AESH)	06 77 88 96 66
	Stéphane BARNINI (SNETAP)	06 69 11 10 03

Les syndicats nationaux organisés sur le département :

SNUIPP (1 ^{er} degré)	Nathalie PERRET	snu48@snuipp.fr
SNEP (EPS)	François ROBIN	fr_robin48@yahoo.fr
SNES (2 ^{ème} degré)	Clémence GOURET	sneslozere@gmail.com
	Mélanie AZAIS	
SNUEP (Enseignement Pro)	Laurent CALMELS	boudoux.k3l@orange.fr
SNETAP (Enseignement Agri)	Stéphane BARNINI	stephane.barnini@educagri.fr
SNE (Environnement)	Sandrine DESCAVES	sne-fsu.pnc@cevennes-parcnational.fr
SNUITAM (Syndicat des Territoires de l'Agriculture et la Mer)		e.amautou-pages.-ddcspp-snuitam-fsu@lozere.gouv.fr

Les syndicats nationaux organisés au niveau académique :

SNASUB (Agents administratifs)	Conception SERRANO	conchita.serrano@ac-montpellier.fr
SNUAS-FP (Assistants Sociales)	Fabienne GINISTY	fabienne.ginisty@ac-montpellier.fr
SNUTER (Territoriale)	Hélène PUERTOLAS	fsu@aude.fr et fsuter11@laposte.net
SNICS (Infirmière)	Sandie CARIAT	s.cariat@yahoo.fr

Pour fonctionner la FSU-48 dispose de décharges de service (*en plus de décharges obtenues au titre des syndicats nationaux*)
La répartition nationale attribuée à notre département 0.625 emploi (ETP) au titre de la FSU.

BARNINI Stéphane	2,5 h	soit	0,139 emploi
FUMEL Hervé	4,6 h	soit	0,256 emploi
VOLLE Isabelle	2 h	soit	0,111 emploi
PERRET Nathalie	3 h	soit	0,111 emploi
Yael EVRARD	0,3 h	soit	0,007 emploi

Par ailleurs, pour le fonctionnement du CHSCT-D de l'EN, la FSU 48 dispose de moyens (17,69h/sem) répartis entre François ROBIN (Secrétaire) 6h, Isabelle VOLLE 1h, Mélanie AZAIS 4,15h, Edmée CAILLON 6h, David ANTUNES 0,44 h



SE SYNDIQUER DES LE DEBUT DE L'ANNEE :

Un acte syndical, un geste collectif

**qui ne coûte qu'un tiers de la cotisation grâce au crédit d'impôt déductible si vous êtes imposable
ou remboursé si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu**

AGIR pour valoriser nos missions, pour défendre nos professions : un impératif.

Les seuls moyens financiers de nos organisations sont nos cotisations. Si l'institution accorde quelques décharges horaires **dont le volume dépend du résultat aux élections professionnelles**, tous les frais de fonctionnement (matériels, communications, locaux, personnels de secrétariat et d'entretien des locaux au niveau national et académique, déplacements, organisations de réunions, de manifestations etc...) sont financés par nos cotisations.

Sans cotisation, pas de syndicat... sans militants, pas de syndicat...

sans action, pas de syndicat...

SANS SYNDICAT : ???